

Compte rendu de la Réunion du conseil municipal du 14/12/2023

Excusée : Karen HAZENDONK (pouvoir à Delphine GIBON)

Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL

La séance est ouverte à 20h30

1. Définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation du public a été faite à la mairie du 08/11/2023 au 06/12/2023.

Sur cette période, 11 personnes se sont présentées pour consulter le dossier et obtenir des informations complémentaires ; 6 d'entre elles ont fait part de leurs observations dans le registre tenu à leur disposition.

Il ressort de cette consultation :

- que la majorité des personnes sont favorables au choix fait par la commune de proposer uniquement des zones d'accélération pour la filière photovoltaïque telles que définies dans la carte provisoire de pré-zonage ayant servi de support à la consultation.
- qu'un administré regrette qu'il n'y ait pas en priorité de projets axés sur des EnR liées à la biomasse (bois et végétaux) en harmonie avec le patrimoine rural et paysager du territoire et fait part de son opposition aux éoliennes industrielles.

Le conseil choisit de retenir la carte de pré-zonage présentée à la consultation du public pour la filière photovoltaïque.

2. Assurance collective du personnel – risques statutaires : mandat au CDG pour souscription d'un contrat groupe

Le contrat groupe d'assurance risques statutaires du personnel, qui prend en charge le remboursement des frais restant à la charge de la commune en cas d'arrêt de travail des agents, arrivera à échéance le 31/12/2024. Monsieur le Maire propose de donner mandat au CDG pour lancer une consultation auprès des organismes compétents.

Le Conseil valide.

3. Adoption du RPQS 2022 SIAEP Nord Est Charente

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

Le conseil valide

4. Finances : décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à un virement de crédits du Chapitre 23 au Chapitre 20 d'un montant de 5 000 € afin d'ouvrir les crédits pour la création du site internet de la commune.

5. Questions diverses

1. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renouvelé le contrat de maintenance de l'assainissement collectif avec SUEZ d'un montant de 16 980 € HT pour une durée de 3 ans sachant que cette compétence sera communautaire à compter du 01.01.2026

2. Ouverture du restaurant « Le Carabaz » à Châtain-Besson le 01/01/2024

La séance est levée à 21h45.

Le Maire, Denis DONNARY

LE MAIRE
Denis DONNARY

